



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government
Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet 4X4,Cabine et Châssis double	
Solicitation No. - N° de l'invitation M5000-180170/A	Date 2017-06-09
Client Reference No. - N° de référence du client M5000-180170	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HP-302-72977	
File No. - N° de dossier hp302.M5000-180170	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-07-25	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Villemaire, Éric	Buyer Id - Id de l'acheteur hp302
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3321 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-2953
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE Dave Thiessen (780-412-5875) 111136-109TH ST Edmonton Alberta T5G2T4 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
M5000-80170/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M5000-80170

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp302
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
hp302 M5000-80170

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Besoin
- 1.2 Compte rendu
- 1.3 Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables
- 2.5 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instruction pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Base de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Solicitation No. - N° de l'invitation
M5000-80170/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M5000-80170

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp302
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
hp302 M5000-80170

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Besoin
- 6.2 Clauses et conditions uniformisées
- 6.3 Durée du contrat
- 6.4 Responsables
- 6.5 Paiement
- 6.6 Instructions relatives à la facturation
- 6.7 Attestations
- 6.8 Lois applicables
- 6.9 Ordre de priorité des documents
- 6.10 Clauses du guide des CCUA
- 6.11 Inspection et acceptation
- 6.12 Préparation en vue de la livraison
- 6.13 Instructions d'expédition - livraison à destination - Quantité ferme
- 6.14 Instructions d'expédition - Quantité optionnelle
- 6.15 Réunion postérieure à l'attribution du contrat/Réunion de pré-production
- 6.16 Conditionnement
- 6.17 Garantie
- 6.18 Matériel
- 6.19 Interchangeabilité

Pièces jointes

Annexe « A » - Prix

Annexe « B » - Spécifications - Cabine et châssis double classiques, 4 x 4

Annexe « C » - Exigences obligatoires

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

M5000-80170/A

hp302

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

M5000-80170

hp302 M5000-80170

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

1.1.1 Gendarmerie royale du Canada a besoin des véhicules QTÉ 3, cabine et châssis double classiques avec l'option d'acheter trois (3) unités supplémentaires indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe « A » – Prix et l'Annexe « B » - Spécifications - cabine et châssis double classiques, 4 x 4 et l'Annexe « C » - Exigences obligatoires ci-jointe.

1.1.2 Options irrévocables énumérées à l'Annexe A - Prix.

1.1.2.1 Les options ne pourront être exercées que par l'autorité contractante et seront confirmées, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

1.1.2.2 Les options peuvent être exercées en totalité ou en partie et à plus d'une occasion à la discrétion du Canada, jusqu'à concurrence de la quantité indiquée à l'Annexe A - Prix.

1.1.2.3 Les options peuvent être exercées dans les douze (12) mois suivant l'octroi du contrat.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Solicitation No. - N° de l'invitation
M5000-80170/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M5000-80170

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp302
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
hp302 M5000-80170

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
M5000-80170/A		hp302
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
M5000-80170		hp302 M5000-80170

Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard sept (7) jours calendrier avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Section IV : Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires doivent:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.2 Produits équivalents

3.2.1 Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

- a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
- c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
- d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
- e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.

3.2.2 Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :

- a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
- b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

3.2.3 Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

Solicitation No. - N° de l'invitation M5000-80170/A	Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier	Buyer ID - Id de l'acheteur hp302
Client Ref. No. - N° de réf. du client M5000-80170		CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME hp302 M5000-80170

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix dans l'Annexe « A » - Prix en conformité avec la base de paiement identifiée dans la Partie 6 - Clauses du contrat subséquent.

3.3 Clauses du guide des CCUA

3.3.1 Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#), Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M5000-80170/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M5000-80170

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp302
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
hp302 M5000-80170

Section III: Attestations

Les fournisseurs doivent présenter les attestations exigées à la PARTIE 5 - ATTESTATIONS.

Section IV : Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

3.4 Date de livraison

3.4.1 Quantité ferme

Bien que la livraison des véhicules soit demandée pour le ou avant le 2 février 2018, la meilleure livraison pouvant être offerte est la suivante:

Article 001 - Une quantité de trois (3), cabine et châssis double 4x4 sera livrée dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

3.4.2 Quantité optionnelle

Dans le cas où une option est exercée, la meilleure livraison pouvant être offerte est la suivante:

Article 002 - Une quantité allant jusqu'à trois (3), cabine et châssis double 4x4 sera livrée dans les _____ jours civils suivant la date d'exercice de l'option.

3.4.3 Période de garantie courante du fabricant

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la garantie courante du fabricant pour le véhicule/l'équipement et ses composants qui dépasse la période de garantie minimale de douze (12) mois.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M5000-80170/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M5000-80170

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp302
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
hp302 M5000-80170

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, les documents suivants :

- 1) Annexe « B » - Spécifications - cabine et châssis double classiques, 4 x 4 ; et
- 2) Annexe « C » - Exigences obligatoires.

4.1.1.2 Produits équivalents

Les soumissionnaires qui proposent des produits de remplacement et/ou des solutions de rechange doivent fournir avec leur soumission, toute l'information requise conformément à la Partie 3'' Produits équivalents'' pour que l'on tienne compte de leur soumission.

4.1.2.Évaluation financière

4.1.2.1 L'évaluation financière a pour but de déterminer le prix global en utilisant l'information soumise dans l'Annexe A- Prix.

4.1.2.2 Calcul du prix global:

Les soumissions seront évaluées sur la base du prix global pour les articles et quantités.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix global évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
M5000-80170/A		hp302
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
M5000-80170		hp302 M5000-80170

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M5000-80170/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M5000-80170

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp302
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
hp302 M5000-80170

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

M5000-80170/A

hp302

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

M5000-80170

hp302 M5000-80170

ou

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation M5000-80170/A	Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier	Buyer ID - Id de l'acheteur hp302
Client Ref. No. - N° de réf. du client M5000-80170		CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME hp302 M5000-80170

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Besoin

- 6.1.1 L'entrepreneur doit fournir une quantité de trois (3), cabine et châssis double indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe "A" – Prix et l'Annexe « B » - Spécifications - cabine et châssis double classiques, 4 x 4 et l'Annexe "C" - Exigences obligatoire ci-jointe.
- 6.1.2 L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable décrite à l'Annexe A - Prix.
- 6.1.2.1 Les options ne pourront être exercées que par l'autorité contractante et seront confirmées, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.
- 6.1.2.2 Les options peuvent être exercées en totalité ou en partie et en plus d'une occasion à la discrétion du Canada et jusqu'à concurrence de la quantité maximum indiquée à l'Annexe A - Prix.
- 6.1.2.3 Les options peuvent être exercées dans les douze (12) mois suivant l'octroi du contrat.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>).

6.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.2.1.1 L'article 09 des conditions générales

Est modifié en ajoutant pour la période suivante de cinq (5) ans pour l'option de la boîte.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeurent en vigueur.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M5000-80170/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M5000-80170

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp302
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
hp302 M5000-80170

6.3. Durée du contrat

6.3.1 Livraison des véhicules

6.3.1.1 Quantité ferme

La livraison des véhicules doit être effectuée comme suit :

Article 001 - Une quantité de trois (3), cabine et châssis double 4x4 doivent être livrés au plus tard le _____.
(Date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

6.3.1.2 Quantité optionnelle

Article 002 – Une quantité allant jusqu'à trois (3), cabine et châssis double 4x4 doivent être livrés dans les _____ jours civils suivant la date d'exercice de l'option. (Nombre de jours à être inséré par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

6.4 Responsables

6.4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Eric Villemaire
Titre: Agent d'approvisionnement
Organisation: Services Publics et Approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements, Direction TPLEP,
Division HP
7A2, Place du Portage, Phase 3, 11 rue Laurier, Gatineau, Quebec,
K1A 0S5
Téléphone : 873 469-3317
Télécopieur : 819-953-2953
Courriel: eric.villemaire@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation

M5000-80170/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

M5000-80170

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp302

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

hp302 M5000-80170

Solicitation No. - N° de l'invitation
M5000-80170/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M5000-80170

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp302
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
hp302 M5000-80170

6.4.2 Responsable des achats

Le responsable des achats pour le contrat est :

Nom: _____ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
Titre: _____
Organisation: _____

Téléphone : _____ - _____ - _____
Télécopieur : _____ - _____ - _____
Courriel : _____

Le responsable des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.4.4 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux:

Nom : _____ (à être complété par le soumissionnaire.)
Titre: _____
Téléphone : _____ - _____ - _____
Télécopieur : _____ - _____ - _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison:

Nom : _____ (à être complété par le soumissionnaire.)
Titre: _____
Téléphone : _____ - _____ - _____
Télécopieur : _____ - _____ - _____
Courriel : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
M5000-80170/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M5000-80170

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp302
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
hp302 M5000-80170

6.4.5 Service après-vente

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse les noms, adresses et numéros de téléphone des concessionnaires et/ou agents qui sont autorisés à fournir des services après-vente, d'entretien et de réparation sous garantie et qui peuvent fournir une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule/l'équipement offert. Il est demandé aux soumissionnaires d'indiquer la distance entre le concessionnaire et/ou l'agent autorisé et le lieu de la livraison et celle-ci ne devrait pas dépasser 100 kilomètres.

Article 001

Nom : _____
Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent : _____ km

6.5. Paiement

6.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé selon le (les) prix unitaire(s) ferme(s) spécifié(s) dans l'Annexe « A » - Prix et selon ce qui suit:

Base de paiement (BDP) Type 1:

Des prix unitaires fermes en dollars canadiens, DDP - rendu droits acquittés à destination, Incoterms 2000, droits de douane et taxe d'accise comprises, s'il y a lieu et taxe applicable en sus.

Le prix payé sera rajusté en fonction de la disposition relative à la fluctuation du taux de change (le cas échéant).

Base de paiement (BDP) Type 2:

Des prix unitaires fermes en dollars canadiens, FCA franco transporteur, Incoterms 2000, à l'installation canadienne de l'entrepreneur ou l'endroit d'expédition Canadienne, droits de douane et taxe d'accise comprises, s'il y a lieu et taxe applicable en sus.

Le prix payé sera rajusté en fonction de la disposition relative à la fluctuation du taux de change (le cas échéant).

Solicitation No. - N° de l'invitation M5000-80170/A	Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier	Buyer ID - Id de l'acheteur hp302 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME hp302 M5000-80170
Client Ref. No. - N° de réf. du client M5000-80170		

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.5.2 Clauses du guide des CCUA

H1001C Paiements multiples 2008-05-12

6.5.3 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.

2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

Rajustement = montant en monnaie étrangère x Qté x ($i_1 - i_0$) / i_0
où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i_0

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

i_1

taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

Qté

quantité d'unités

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à 16h30, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.

Solicitation No. - N° de l'invitation M5000-80170/A	Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier	Buyer ID - Id de l'acheteur hp302 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME hp302 M5000-80170
Client Ref. No. - N° de réf. du client M5000-80170		

5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à 16h30, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à 16h30, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à 16h30 à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à 16h30 sera utilisé pour les jours non ouvrables.
6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change.
7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  (c.-à-d. $[i_1 - i_0 / i_0]$).
8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

6.6 Instructions relatives à la facturation

6.6.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture sont complétés. Les offrants / fournisseurs sont priés de fournir les factures en format électronique sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou chargé de projet, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

NWR Fleet Management

11140 - 109th Street, Edmonton, AB T5G 2T4

Attention: _____ (à être insérée par l'autorité contractante)

- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article 4. Responsables du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M5000-80170/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M5000-80170

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp302
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
hp302 M5000-80170

6.7. Attestations

6.7.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe « A » - Prix;
- (d) Annexe « B » - Spécifications - Année-modèle actuelle, cabine et châssis double classiques, 4x4;
- (e) Annexe « C » - Exigences obligatoires;
- (f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.10 Clauses du guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes:

A1009C	Accès aux lieux d'exécution des travaux	2008-05-12
A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
B1505C	Transport des matières dangereuses	2006-06-16
G1005C	Assurances	2008-05-12

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

M5000-80170/A

hp302

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

M5000-80170

hp302 M5000-80170

6.11 Inspection et acceptation

L'autorité technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.12 Préparation en vue de la livraison

Le véhicule/l'équipement doit être entretenu, réglé et livré dans un état qui en permet l'utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule/l'équipement quitte l'usine et soit remis au personnel de la Gendarmerie royale du Canada au lieu de livraison final.

Les réservoirs d'essence doivent être remplis au moins à moitié avant la remise du ou des véhicules au personnel de la Gendarmerie royale du Canada.

Toute tentative de la part du transporteur de livrer des véhicules/de l'équipement sera refusée à moins que des arrangements aient été pris pour que le personnel autorisé et qualifié soit disponible pour faire des inspections et accepter la livraison. Lorsque le transporteur devra retourner parce qu'il n'aura pas pris de rendez-vous pour la livraison, le Canada ne sera pas tenu de payer de coûts additionnels.

6.13 Instructions d'expédition - Quantité ferme

L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés aux destinations indiquées à l'Annexe « A » - Prix. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.

Article 001 - La personne-ressource à la destination est : _____ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
M5000-80170/A		hp302
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
M5000-80170		hp302 M5000-80170

6.14 Instructions d'expédition - Quantité optionnelle

- 6.14.1** La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur à l'établissement canadien de l'entrepreneur ou au point de distribution canadien selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par la Gendarmerie royale du Canada. Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
- 6.14.2** Avant l'expédition des véhicules/de l'équipement, l'entrepreneur doit communiquer avec le (la) responsable des achats pour chacun des points de destination, afin d'arranger l'expédition. Le destinataire peut refuser la livraison lorsque des arrangements préalables n'ont pas été faits.
- 6.14.3** L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du (de la) responsable des achats.
- 6.14.4** Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
- 6.14.5** Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

6.15 Réunion postérieure à l'attribution du contrat/Réunion de pré-production

Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique pour organiser une réunion préalable à la production. Cette réunion aura lieu à l'usine de l'entrepreneur, au _____ (précisez le lieu). Les frais relatifs à cette réunion préalable à la production doivent être inclus dans le prix de la soumission. Veuillez noter que le Canada assumera les dépenses de voyage et de subsistance des employés du gouvernement. La Couronne se réserve le droit de procéder à la Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de pré production par téléconférence.

6.16 Conditionnement

Les méthodes de préservation et de conditionnement doivent être conformes à la norme courante de l'entrepreneur pour les envois au Canada ou, au besoin, aux normes pour les envois outremer (par exemple pour les cargaisons en cale).

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
M5000-80170/A		hp302
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
M5000-80170		hp302 M5000-80170

6.17 Garantie

La garantie standard du fabricant de ____ mois ou _____ km (à être complété par le soumissionnaire.) assurée par l'intermédiaire du réseau de distributeur s'applique.

6.18 Matériel

Le matériel fourni doit être neuf et de production courante par le fabricant (Année-modèle 2017 ou plus récent).

6.19 Interchangeabilité

A moins de modifications autorisées par l'autorité contractante au cours du cycle de fabrication, tous les véhicules fournis en fonction d'un article donné d'un contrat doivent être de marque et de modèle semblables, et tous leurs assemblages, sous-ensembles et pièces doivent être interchangeables.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M5000-80170/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M5000-80170

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp302
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
hp302 M5000-80170

ANNEXE A – PRIX

Article 001: Cabine et châssis double (**Quantité ferme**)

L'entrepreneur doit livrer Cabine et châssis double en conformité avec l'Annexe B – Spécifications - cabine et châssis double classiques 4x4 et l'Annexe « C » - Exigences obligatoires à:

RCMP K Division Post Garage
11136-109th Street
Edmonton, AB T5G 2T4

À l'attention de: _____ (Nom à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Date de livraison: _____ (Date à être insérée par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes si applicable" en conformité avec la Base de paiement – Type 1 décrite à la clause 6.5.1 Base de paiement.

Quantité : Trois (3)

Article 002: Cabine et châssis double (**Quantité optionnelle**)

Si cette option est exercée, l'entrepreneur doit livrer la cabine et châssis double en conformité avec l'Annexe B – Spécifications - cabine et châssis double classiques 4x4 et l'Annexe « C » - Exigences obligatoires.

Prix unitaire ferme de _____ \$ par véhicule, incluant tous les équipements et les articles connexes en conformité avec la Base de paiement – Type 2 décrite à la clause 6.5.1 Base de paiement.

Quantité: Jusqu'à Trois (3).

SPÉCIFICATIONS DES CAMIONS DE LA GRC

Cabine et châssis double classiques, 4 x 4

PNVB minimum : 10 001

VÉHICULE DESTINÉ AU DRESSAGE DES CHIENS DE POLICE DE LA GRC		
3500 ou l'équivalent, 4 x 4, cabine et châssis double, avec caisse de camion de la GRC		
FABRICANT		
MODÈLE		
Numéro de modèle de la cabine double (4 portes)		
Select-A-Unit (4 portes)		
	Conforme?	
	OUI	NON
Coussin gonflable côté conducteur et côté passager		
Moteur diesel 8 cylindres, 325 chevaux minimum		
Empattement : 154 po (nominal)		
PNVB : 10 001 lb (minimum)		
Chauffe-moteur		
Différentiel à blocage, 4 x 4		
Boîte de vitesses : au moins 6 vitesses, automatique		
Alternateur, 160 ampères minimum		
Suspension renforcée		
Plaques de protection		
Pneus : LT225/75R17, BSW, M&S		
Essieu arrière à roue simple		
Roue de secours : pleine grandeur		
Air climatisé		
Vitres et serrures électriques (avec fonction d'auto-verrouillage désactivée)		
Freins, disques aux quatre roues, système ABS sur les quatre roues		
Sièges baquets à l'avant avec siège conducteur électrique à six réglages, accoudoir interne sur le siège du conducteur et du passager, avec porte-cartes à l'arrière		
Sièges en tissu à l'avant et à l'arrière		
Plancher en vinyle		
Colonne de direction inclinable		

	Conforme?	
	OUI	NON
Deux rétroviseurs chauffés à commande électrique à distance, 102 po de type caravane		
Prise d'alimentation de 12 volts		
radio AM/FM/CD		
Système de verrouillage/déverrouillage à distance sans clé		
Régulateur de vitesse		
Marchepied tubulaire chromé, sur toute la longueur de la cabine		
Couleur extérieure : Gris foncé		
Couleur de la garniture intérieure : gris		

		Conforme?	
		OUI	NON
Fournir et installer la caisse	Selon les indications de l'annexe « C »		

Division T

VÉHICULE DE FORMATION DES CHIENS DE POLICE

Annexe C – Exigences obligatoires – Date de la spécification: 27 avril 2017

DEVIS POUR UNE CAISSE DE CAMION DE LA GRC

Les présentes spécifications sont basées sur un véhicule de l'année 2017, ou plus récent, équipé d'une cabine double et d'un châssis classiques et de roues arrière simples, avec un empattement de 154 po (minimum). La caisse doit être fabriquée conformément aux diagrammes ci-joints.

Le châssis-cabine et la caisse font partie d'une seule et même soumission.

La GRC fournira la console centrale approuvée, telle qu'illustrée ci-dessous, et le constructeur devra l'installer dans la cabine du camion.



SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE LA CAISSE :

Les présentes spécifications doivent être basées sur un véhicule équipé d'une cabine double et d'un châssis classiques et de roues arrière simples, avec un empattement de 154 po (minimum). La caisse doit être fabriquée conformément aux diagrammes ci-joints.

Dimensions extérieures hors-tout	Longueur :	79 po
	Largeur :	80 po
	Hauteur :	environ 83 po (à partir du sol)
Dimensions intérieures	Longueur :	75 po
	Largeur :	76 po
	Hauteur :	47 po

CONSTRUCTION DE LA CARROSSERIE :

	Conforme?	
	OUI	NON
<p>➤ La caisse modulaire doit être entièrement composée d'aluminium soudé et présenter les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les tôles de carrosserie sont des pièces monobloc 5052 de 1/8 po d'épaisseur soudées à des montants 6061-T6 de 2 po x 2 po x 1/8 po pourvus de coins extrudés. ○ Bordures de toit à gouttière intégrée. ○ Coins de toit à moulages arrondis soudés. ○ Supports de toit en profilés tubulaires carrés en alliage d'aluminium 6061-T6 de 2 po sur 2 po sur 1/8 po, espacés de 16 po centre à centre. ○ Le panneau de toit extérieur consiste en une tôle en aluminium de 1/8 po ayant une finition non réfléchissante. ○ Parois de carrosserie renforcées au moyen de montants en profilés tubulaires carrés en alliage d'aluminium 6061-T6 de 2 po x 2 po x 1/8 po espacés d'au plus 16 po centre à centre. Renforts particuliers de 2 po sur 3 po sur 1/4 po installés aux endroits où il faut fixer l'équipement intérieur, ainsi qu'aux endroits où les contraintes sont élevées. ○ Supports de toit et de parois collés aux tôles extérieures avec du ruban adhésif Sikaflex ou 3M VHB, appliqué sur toute la surface de contact, pour empêcher la déformation des tôles de carrosserie. 	<p>—</p> <p>—</p> <p>—</p> <p>—</p> <p>—</p> <p>—</p> <p>—</p>	<p>—</p> <p>—</p> <p>—</p> <p>—</p> <p>—</p> <p>—</p> <p>—</p>

	Conforme?	
	OUI	NON
<ul style="list-style-type: none"> ○ La structure du plancher doit contenir un réseau de profilés extrudés de 2 po x 2 po x 1/8 po espacés de 16 po centre à centre, ainsi que des coins de pourtour et des rails de montage. 	—	—
<ul style="list-style-type: none"> ○ Le plancher de carrosserie doit consister en une tôle striée en aluminium à motifs en losange en relief de 1/8 po comportant des bouchons soudés et scellés pour empêcher toute pénétration d'humidité. Le plancher des cages doit être incliné d'environ 1 po en direction des bords extérieurs à partir de l'axe central afin de permettre l'évacuation de l'eau utilisé pour le nettoyer. 	—	—
<ul style="list-style-type: none"> ○ Dans le compartiment arrière, le plancher de carrosserie doit consister en un bac en aluminium de 1/8 po comportant des bouchons soudés et scellés pour empêcher toute pénétration d'humidité. 	—	—
<ul style="list-style-type: none"> ○ La carrosserie doit être installée sur le châssis à l'aide d'au moins huit (8) supports antivibratoires en caoutchouc. 	—	—
<ul style="list-style-type: none"> ○ Carrosserie adéquatement scellée et plafond, parois et portes isolés préalablement à l'aménagement de l'intérieur au moyen de fibre de verre haute densité ou avec un isolant pulvérisé. 	—	—
<ul style="list-style-type: none"> ○ Toutes les pièces métalliques de la carrosserie en aluminium, soubassement compris. 	—	—

AVERTISSEUR ET CAMÉRA DE MARCHÉ ARRIÈRE :

	Conforme?	
	OUI	No
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un avertisseur sonore doté d'un interrupteur d'arrêt manuel doit être installé sur le véhicule. ➤ Une caméra de recul à obturateur Zone Defense doit être installée à l'arrière du véhicule. ➤ Un écran couleur Zone Defense de 7 po doit être installé dans la cabine pour être utilisé par le conducteur du véhicule. Cet écran doit aussi affiché le système de caméra installé dans la zone où se trouvent les cages tel que décrit dans la spécification. 	—	—
 	—	—

GARDE-BOUES :

	Conforme?	
	OUI	No
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des bavettes garde-boue en caoutchouc/acier renforcées sont montées à l'avant et à l'arrière des roues arrière, du plancher jusqu'à la base de la jupe. 	—	—

RANGEMENT EXTÉRIEUR (au-dessous du niveau du plancher):

	Conforme?	
	OUI	NON
<p>➤ Le camion doit comprendre des compartiments de rangement extérieurs aménagés des deux côtés, au-dessous du niveau du plancher :</p> <p>○ Un compartiment de rangement ayant une largeur d'environ 17 po doit être aménagé de chaque côté du camion, à l'avant du passage de la roue arrière. Les portes de ces compartiments doivent être articulées sur deux pentures montées sur le côté avant de la porte. Chaque porte doit être équipée d'un dispositif à ressort en métal non ferreux conçu pour maintenir la porte en position ouverte.</p>	—	—
	—	—
<p>➤ Un compartiment semblable doit être installé derrière le passage de roue côté trottoir. Des explications supplémentaires seront fournies dans l'exigence relative au réservoir d'eau.</p>	—	—

PORTES DE CAISSE :

	Conforme?	
	OUI	NON
<p>➤ Le camion doit comporter six portes d'accès : il doit y avoir deux portes de chaque côté du camion, lesquelles sont articulées autour du montant de porte avant, et deux portes à l'arrière, articulées comme indiqué sur les schémas.</p>	—	—
<p>➤ Une fenêtre doit être aménagée dans la partie inférieure de chaque porte latérale, à l'opposé de la cage intérieure. Ces fenêtres doivent pouvoir s'ouvrir, mais elles doivent également être parfaitement étanches lorsqu'elles sont fermées, afin d'éviter que des saletés pénètrent à l'intérieur du camion. Chaque fenêtre doit être pourvue de filets de moustiquaires robustes.</p>	—	—

CONSTRUCTION DES PORTES :

	Conforme?	
	OUI	NON
<ul style="list-style-type: none">○ Les portes doivent être recouvertes d'un revêtement monopiece 5052 de $\frac{1}{8}$ po appliqué sur les faces extérieure et intérieure. La structure de la porte doit consister en un réseau de profilés extrudés de 2 po x 2 po x $\frac{1}{8}$ po.	—	—
<ul style="list-style-type: none">○ Les portes doivent être munies de trois pentures boulonnées à la porte et au montant de porte au moyen de boulons en acier inoxydable de $\frac{1}{4}$ po.	—	—

	Conforme?	
	OUI	NON
<ul style="list-style-type: none"> ○ Des montants en alliage d'aluminium 6061-T6 extrudé doivent être soudés dans les ouvertures de porte et comporter des joints d'étanchéité cylindriques intégraux pour véhicule automobile. Toutes les portes extérieures, y compris les portes d'entrée et les portes de compartiment, doivent être dotées d'un montant double. Il est impératif que les joints soient suffisamment efficaces pour assurer l'étanchéité du camion. Ce camion sera utilisé sur des routes sommairement aménagées et poussiéreuses, d'où l'importance de cette caractéristique. 	—	—
	—	—
<ul style="list-style-type: none"> ○ Les portes doivent s'ouvrir au niveau du plancher intérieur. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les deux compartiments extérieurs aménagés sur le côté et le compartiment arrière doivent être équipés de réglettes d'éclairage à DEL de 12 volts fixées sur les côtés et transversalement et qui doivent s'allumer automatiquement à l'ouverture du compartiment. ○ Un interrupteur activé par l'ouverture et la fermeture de la porte doit être relié à un voyant d'avertissement placé sur le tableau de bord dans le compartiment du conducteur pour l'avertir qu'une porte est ouverte. ○ Chaque porte doit être sécurisée par un mécanisme de verrouillage électronique activé à partir de la cabine du camion et par le biais d'un porte-clés à distance. Une serrure à barillet manuelle doit également être installée au cas où le système électrique venait à ne pas fonctionner. ○ Toutes les serrures extérieures doivent comporter un couvercle à l'épreuve des intempéries. ○ Chaque porte doit être dotée d'un système de verrouillage à ressort qui permet de maintenir la porte ouverte à 90 ° et de 	—	—

la refermer en appliquant une pression sur le ressort.	—	
--------------------------------------------------------	---	--

—

FINI EXTÉRIEUR :

	Conforme?	
	OUI	NON
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'extérieur de la caisse doit être revêtu d'une peinture gris foncé Imron de DuPont, conformément aux pratiques recommandées du fabricant, afin d'obtenir la meilleure finition possible. La couleur doit être la même que celle de la cabine. ○ Les surfaces intérieures en aluminium ne doivent pas être peintes. ○ Le soubassement de carrosserie doit être entièrement recouvert d'un produit hautement insonorisant, sauf aux endroits soumis à des températures élevées. 	—	—

L'intérieur du camion doit être séparé en deux sections, comme indiqué ci-dessous :

Deux compartiments intérieurs doivent être aménagés dans la caisse.

Le compartiment avant sera accessible au moyen de deux portes montées de chaque côté du camion.

Ce compartiment doit mesurer 47 po à partir de la cloison intérieure avant et renfermer quatre cages destinées à héberger quatre chiens (un chien dans chacune des cages). Deux cages côté rue et deux cages côté trottoir.

Le compartiment arrière doit être séparé du compartiment avant par une cloison en aluminium de 1/8 po et mesurera environ 28 po.

COMPARTIMENT AVANT :

	Conforme?	
	OUI	NON
<p>➤ Le plancher du compartiment avant doit être incliné d'environ un pouce en direction de chaque côté de l'axe central et il ne doit pas être encombré par aucune pièce de structure afin de faciliter le lavage et l'évacuation de l'eau.</p>	—	—
<p>➤ Une cloison de séparation pleine en aluminium de 1/8 po doit séparer les sections avant et arrière de ce compartiment. Cette cloison doit se composer de deux segments égaux qui partent de l'axe central et qui se prolongent jusqu'aux côtés rue et trottoir du camion.</p>	—	—

	Conforme?	
	OUI	NON
<p>➤ Une grille en aluminium doit être montée sur le dessus de chaque cage. Elle doit être placée à une hauteur d'environ 28 po par rapport au plancher du compartiment. L'ouverture de cette grille ne doit pas excéder 1 po carré, le but étant de s'assurer que le chien ne pourra pas accéder à la zone de rangement située au-dessus.</p>	—	—
<p>➤ Une cloison pleine en aluminium doit être installée dans l'axe central du compartiment afin de séparer la cage en deux sections égales. Le compartiment doit comporter deux sections de porte articulées ouvrables d'un côté ou de l'autre du compartiment; ces sections de porte permettront d'accéder à la cage installée du côté opposé, en cas d'urgence.</p>	—	—
<p>➤ La porte de cage orientée du côté extérieur du compartiment doit consister d'un grillage d'aluminium, semblable au toit de la cage, d'au plus un pouce carré. Cette porte doit être maintenue en position fermée par un verrou à ressort Faucher, modèle 699-9156. Les portes de cage doivent être montées à l'intérieur du compartiment en un point situé à 2 po de la porte extérieure.</p>	—	—
		
<p>➤ Un plateau coulissant doit être installé au-dessus de chaque cage. L'extrémité latérale du plateau doit commencer en un point situé à 2 po par rapport aux portes extérieures et le plateau doit se prolonger jusqu'à un point situé à environ 7 po de l'axe central du compartiment. L'avant du plateau doit être doté d'un rebord de 3 po et les parois latérales et arrière doivent mesurer 8 po de hauteur. Chaque plateau doit avoir une capacité de charge minimale de 100 lb et être fait d'une plaque d'aluminium d'une épaisseur de 1/8 po.</p>	—	—
<p>➤ Tout comme pour les compartiments de rangement accessibles de l'extérieur, une réglette à DEL de 12 volts doit être montée sur les deux côtés et en travers, dans la partie supérieure, de chaque cadre de porte. La réglette doit être activée par un interrupteur situé dans la cabine.</p>	—	—

	Conforme?	
	OUI	NON
<p>➤ Des marches, semblables aux marches pour camion Carr, doivent être placées sous chaque compartiment pour chien afin de faciliter l'accès aux plateaux de rangement situés au-dessus de chaque cage. Elles doivent être installées à l'endroit indiqué sur les diagrammes joints. Ces marches doivent se déployer et se ranger automatiquement par la simple pression du pied et non par un dispositif manuel.</p> 	—	—
<p>➤ Des crochets doivent être installés à l'intérieur dans le coin supérieur de chaque porte de cage pour accrocher les laisses et les harnais.</p>	—	—
<p>➤ Une caméra de surveillance doit être installée dans chaque cage et être reliée au même écran que celui de la caméra de marche arrière dans la cabine du camion. La caméra doit permettre à l'opérateur de visualiser l'intérieur des cages. Chaque caméra doit être protégée afin de s'assurer qu'elle ne sera pas endommagée par les chiens. De plus amples précisions sur le sujet seront données lors de la réunion préalable à la construction.</p>	—	—

COMPARTIMENT ARRIÈRE :

	Conforme?	
	OUI	NON
<p>➤ Le plancher du compartiment arrière doit être installé sur une surface plane.</p>	—	—
<p>➤ Une rangée de deux tiroirs doit être installée sur le côté gauche du compartiment arrière. Chaque tiroir doit mesurer 10 po de profondeur, 19 po de largeur, posséder une capacité de charge de 100 lb et être fait d'aluminium de 1/8 po d'épaisseur avec un tapis en caoutchouc robuste recouvrant son fond.</p>	—	—
<p>➤ Les tiroirs doivent être fabriqués dans le respect des caractéristiques présentées sur l'illustration ci-dessous :</p>	—	—

	Conforme?	
	OUI	NON
 <ul style="list-style-type: none"> ➤ La zone située au-dessus des tiroirs de la paroi intérieure côté rue doit pouvoir accueillir une tablette fixe et une tablette réglable. Ces tablettes doivent être munies d'un rebord de 2 po. ➤ Les tiroirs et l'étagère doivent coulisser vers l'avant sur une distance de 21 po par rapport à la cloison arrière qui sépare les deux compartiments. ➤ Cinq crochets doivent être installés au plafond du compartiment arrière pour accrocher des manteaux, etc. Des crochets supplémentaires doivent être installés : trois sur la paroi intérieure côté trottoir et un sur la paroi avant entre l'étagère et la paroi côté trottoir. ➤ Un dépôt d'explosifs doit être installé sous l'étagère par la GRC après la livraison du camion. 	<p>—</p> <p>—</p>	<p>—</p> <p>—</p> <p>—</p> <p>—</p>

—

--	--

RÉSERVOIR D'EAU :

	Conforme?	
	OUI	NON
<p>➤ Un réservoir d'eau rectangulaire de 10 gallons en polyéthylène ou en aluminium doit être fixé solidement sous le plancher du compartiment arrière le long de l'axe central.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les dimensions réelles du réservoir peuvent être déterminées par le fabricant. Toutefois, le réservoir doit pouvoir contenir 10 gallons d'eau (environ 2 pieds cubes). ○ Un bouchon de remplissage fileté doit être aménagé sur le côté extérieur trottoir de la boîte pour permettre de remplir le réservoir à l'aide d'un tuyau. <div style="text-align: center;">  </div>	—	—
<ul style="list-style-type: none"> ○ Le réservoir doit être vidangé par gravité au moyen d'un robinet à bille et d'un tuyau situé dans un compartiment de rangement sur le coin inférieur, côté trottoir, de la caisse similaire à celui illustré ci-après : <div style="text-align: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'air doit être acheminé dans le réservoir à partir du toit extérieur du compartiment arrière. Cette précaution doit permettre d'empêcher la poussière des routes de pénétrer dans le réservoir d'eau. L'air ne peut provenir de l'intérieur du compartiment. En effet, le matériel rangé dans le compartiment pourrait contaminer l'eau ou lui donner une odeur désagréable. 	—	—
	—	—

CHAUFFAGE ET CLIMATISATION :

	Conforme?	
	OUI	NON
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le chauffage et la climatisation (asservis au compresseur et au système de refroidissement du châssis) doivent être alimentés par le châssis lors de la conduite. Il n’y a pas de climatisation ou de chauffage lorsque le véhicule est stationné et les commandes sont montées dans la cabine. ○ Le système doit être relié à chaque cage et au compartiment arrière au moyen de gaines. Toute condensation produite par le système doit être recueillie et évacuée vers l’extérieur de la caisse par des tuyaux. Il faut empêcher des écoulements sur l’équipement rangé ou dans les cages. Le système doit aussi être doté de gaines de sorte que l’air du compartiment arrière ne peut être acheminé dans la zone où se trouvent les cages car les émanations pourraient incommoder les chiens. 	—	—
<ul style="list-style-type: none"> ○ Un écran Blue Sea systems ou un équivalent monté dans la cabine doit permettre de surveiller la température de la caisse, la température et le niveau d’eau dans le réservoir d’eau et les mécanismes de verrouillage des portes : <div style="text-align: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> ○ L’écran doit être doté d’une alarme sonore extérieure et intérieure (cabine) conçue pour avertir l’opérateur lorsque la température s’écarte des valeurs établies. ○ Un système de surveillance à distance doit avertir l’opérateur – via une connexion de téléphone cellulaire – lorsque l’alarme se déclenche. 	—	—
	—	—

ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR :

	Conforme?	
	OUI	NON
<ul style="list-style-type: none">○ Tous les éléments d'éclairage extérieur exigés par les NSVAC doivent être installés, y compris ce qui suit :<ul style="list-style-type: none">• Les feux de position arrière/feux de freinage/feux de signalisation (deux par côté) et les feux de recul doivent être à DEL, scellés et montés sur supports de caoutchouc.• Des feux de gabarit compacts doivent être montés sur le profilé du toit.• Le feu de plaque d'immatriculation et le support de plaque doivent être montés à l'arrière du camion, conformément aux dispositions du code de la route traitant de la construction des camions.	—	—

ÉCLAIRAGE D'URGENCE :

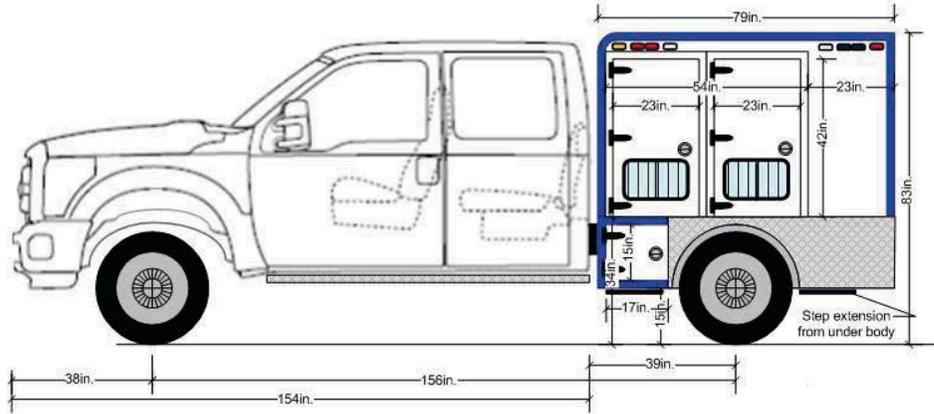
	Conforme?	
	OUI	NON
<p>➤ Un console d'interrupteurs munie d'une sirène intégrée doit être installée sur la console de la cabine entre le conducteur et le passager. Ce module doit être équipé de lampes témoins, d'un système de rétro-éclairage et des interrupteurs nécessaires pour contrôler l'équipement suivant :</p>	—	—
<p>○ Feux alternatifs (16 au total) modulés par un clignotant haute puissance à semi-conducteur conforme à la norme KKK 1822C et fonctionnant à la fois en mode principal et secondaire.</p>	—	—
<p>• lampes à DEL rouges/bleues; une rouge et une bleue montées sur chaque angle de la partie supérieure avant de la carrosserie, sur les angles avant et arrière supérieurs, des deux côtés du véhicule, et sur les deux coins arrière du camion tel qu'illustré sur les diagrammes joints.</p>	—	—
<p>○ Quatre feux d'urgence alternatifs rouges/bleus à DEL montés sur la calandre, deux de chaque côté, et quatre montés à l'arrière à la même hauteur.</p>	—	—
<p>○ Tous les feux d'urgence (feux rouges/bleus) doivent être dotés de lentilles transparentes et montrer la couleur seulement lorsqu'ils sont allumés.</p>	—	—

DÉPÔTS D'EXPLOSIFS :

	Conforme?	
	OUI	NON
<p>➤ La GRC doit installer un dépôt d'explosifs dans le compartiment arrière après la livraison du camion, tel qu'indiqué sur les diagrammes. Le plancher du compartiment doit donc être renforcé à cet endroit pour soutenir le poids du dépôt qui est estimée à 200 à 250 livres.</p>	—	—

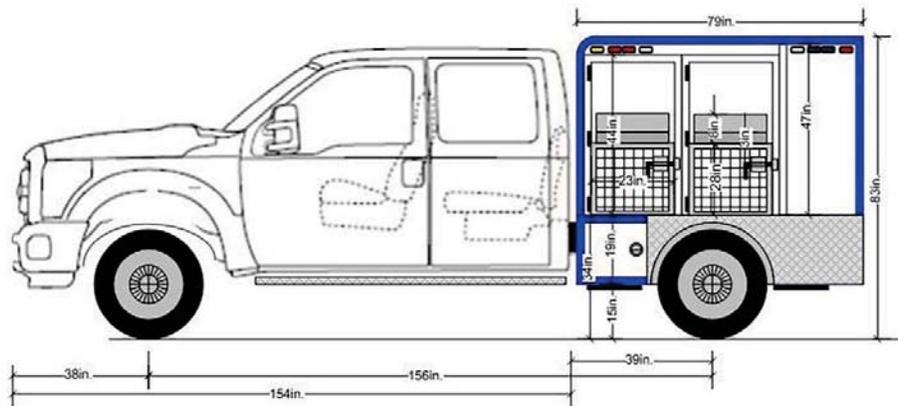
Configuration extérieure :

Nota : Le côté trottoir doit aussi être doté d'une armoire sous le niveau du plancher derrière le passage de roue, semblable à celle placée à l'avant du passage de roue.



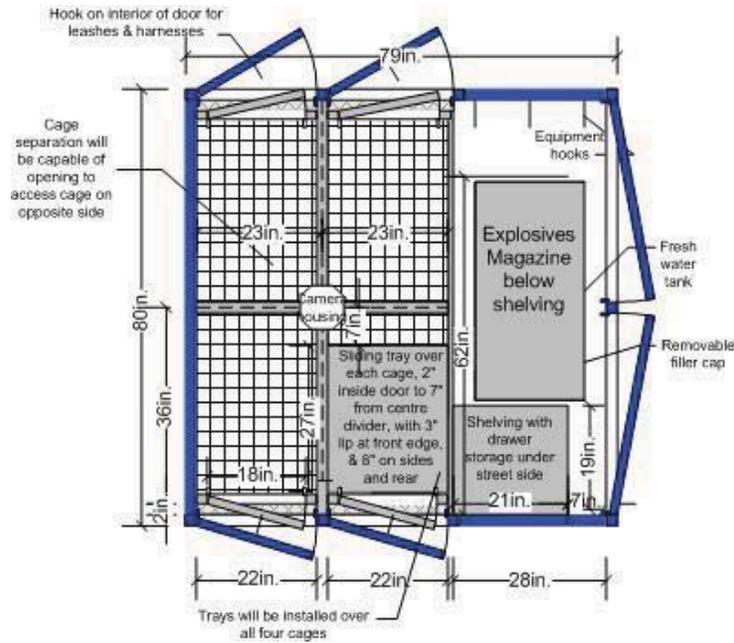
79in.	79 po
Step extension from under body	Marche sous la caisse

Configuration intérieure : (les deux côtés seront identiques)



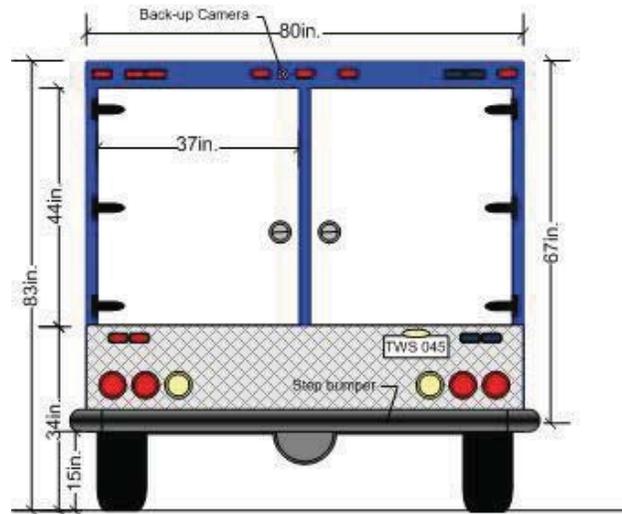
79in.	79 po
-------	-------

Vu du dessus de la caisse :



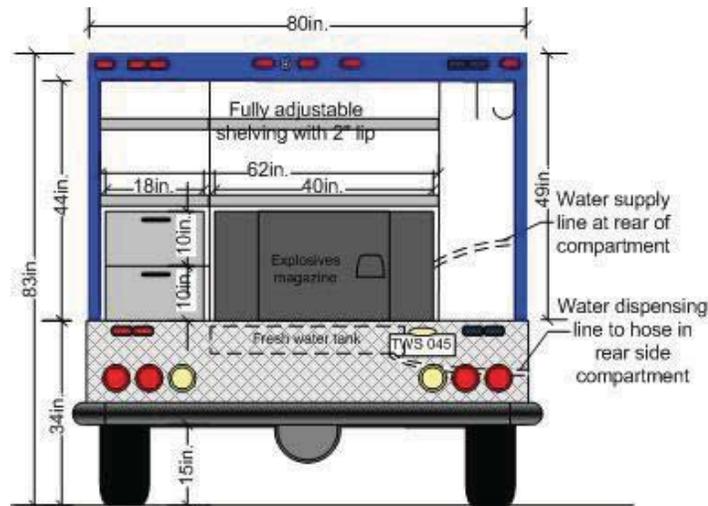
Hook on interior of door for leashes & harnesses	Crochet à l'intérieur de la porte pour laisse et harnais
79in.	79 po
Cage separation will be capable of opening to access cage on opposite side	La cloison de séparation s'ouvre pour donner accès à la cage du côté opposé.
Equipment hooks	Crochets pour équipement
Explosives Magazine below shelving	Dépôt d'explosifs
Fresh water tank	Réservoir d'eau douce
Camera housing	Carter de la caméra
Removable filler cap	Bouchon de remplissage amovible
Shelving with drawer storage under street side	Étagère avec tiroir de rangement en-dessous, côté rue
Sliding tray cage, 2" inside door to 7" from centre divider, with 3" lip at front edge, & 8" on sides and rear	Plateau coulissant, commençant à un point situé à 2 po des portes extérieures et se prolongeant jusqu'à un point situé à environ 7 po de l'axe central du compartiment, avec rebord de 3 po sur l'avant et 8 po sur les côtés et l'arrière.
Trays will be installed over all four cages	Des plateaux seront installés au-dessus des quatre cages.

Vue de l'arrière (extérieur) :



Back-up Camera	Caméra de recul
37in.	37 po
Stop bumper	Pare-chocs

Vue de l'arrière (intérieur) :



80in.	80 po
Fully adjustable shelving with 2" lip	Étagère complètement réglable avec rebord de 2 po
Explosives magazine	Dépôt d'explosifs
Water supply line at rear of compartment	Tuyau d'alimentation en eau à l'arrière du compartiment
Water dispensing line to hose in rear side compartment	Conduite de distribution d'eau vers le tuyau à l'arrière du compartiment
Fresh water tank	Réservoir d'eau douce

NOTA :

Seuls les fabricants de remorques/camions qualifiés en mesure de démontrer qu'ils sont capables de fournir le produit exigé pourront prendre part à ce projet.

La cabine, le châssis et le camion doivent être considérés comme un seul et même ensemble, lequel fera l'objet d'une seule soumission.

Afin de prévenir une réaction galvanique, des isolateurs ECK de ½ po doivent être installés partout où des métaux de nature différente pourraient entrer en contact. En outre, si des rivets sont utilisés dans la construction, il ne doit s'agir que de rivets à frapper.

Dans tous les cas où une marque ou un modèle est mentionné, le matériel de qualité équivalente ou supérieure sera envisagé.

La GRC et le soumissionnaire retenu peuvent convenir de légères différences par rapport aux dimensions figurant dans les spécifications écrites et sur les dessins fournis afin de satisfaire certaines exigences de fabrication.

Les soumissionnaires doivent montrer qu'ils respectent les spécifications en inscrivant leurs initiales dans toutes les zones prévues à cet effet et en paraphant chaque page de schémas. La spécification écrite et les croquis doivent être considérés comme une entité, le fait de noter un élément dans l'une et pas dans l'autre ne saurait indiquer que l'élément en question n'est pas nécessaire.

Le soumissionnaire gagnant doit fournir à la GRC les schémas de câblages c.a. et c.c. ainsi que les dessins CAO de l'unité ou des unités fournies.

Le soumissionnaire doit présenter un calendrier de fabrication proposé et inclure une liste des travaux qui seront réalisés en interne et en sous-traitance, sur un site extérieur. Ce calendrier proposé fera partie du contrat.

Des inspections seront menées aux étapes suivantes de la production :

Achèvement des parois extérieures et du câblage

Achèvement des parois, du plafond et du plancher intérieurs

Une inspection finale doit également être effectuée avant l'expédition vers la destination de livraison, en vue d'une acceptation selon les termes du contrat.

Afin d'éviter tout retard dans le calendrier de production proposé, le fabricant devra informer la GRC de la date d'inspection souhaitée au moins cinq jours ouvrables à l'avance pour préparer le véhicule.